

DÉPARTEMENT DE L'AUBE



MAIRIE de
ROSIÈRES

DOSSIER DE MARIAGE

Exemplaire destiné aux futurs époux

Ce dossier est à compléter et à retourner à la mairie,
au minimum un mois avant la date du mariage.

Mariage de :

.....

et de :

.....

Célébré le Àh.....

PIECES A FOURNIR POUR CHAQUE FUTUR EPOUX

- Original d'une pièce d'identité** (carte d'identité, passeport, carte de séjour ou carte de résident...).
- La copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de trois mois** et de moins de six mois pour les personnes nées à l'étranger.
- Un justificatif de domicile*** au nom de l'intéressé(e).



La célébration du mariage à ROSIERES est possible si :

- **L'un des futurs époux y est domicilié.**
- **L'un des parents des futurs époux (ascendants directs) y est domicilié, dans ce cas fournir :**
 - Un justificatif de domicile* au nom du parent habitant Rosières.
- **L'un des futurs époux ou l'un de ses parents détient une résidence continue à Rosières établie depuis plus d'un mois au moment du dépôt du dossier, dans ce cas fournir :**
 - Un justificatif de domicile* au nom de l'hébergeant.
 - Une attestation sur l'honneur de l'hébergeant (document ci-joint).

- Si l'un des futurs époux est veuf, fournir l'acte de décès de l'ancien époux.
- Si l'un des futurs époux est divorcé, joindre un acte de mariage avec la mention de divorce. L'acte de naissance doit également comporter cette mention.
- La liste des témoins (document joint) accompagnée de la copie, recto verso, de leur pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour).
- Le cas échéant, fournir l'acte de naissance des enfants en commun daté de moins de trois mois.
- Si un contrat de mariage a été établi, joindre le certificat du notaire en original.

Pour les personnes de nationalité étrangère :

- Tout acte (naissance, décès) rédigé en langue étrangère devra être traduit par un traducteur assermenté (fournir l'original de l'acte et la traduction).
- Certificat de coutume (à demander au consulat de votre pays en France) daté de moins de 6 mois.
- Certificat de célibat (à demander au consulat de votre pays en France) daté de moins de 6 mois.
- En cas de non compréhension de la langue française, la présence d'un traducteur assermenté est obligatoire le jour de la cérémonie. Il devra fournir une attestation de présence et la copie de sa carte professionnelle

*quittance de loyer, EDF, assurance logement, téléphone, gaz, avis d'imposition ou de non-imposition



Mariage de et de

Date :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

PREMIER FUTUR EPOUX



La personne désignée comme 1^{er} futur époux figurera en premier dans l'acte de mariage.

Cet ordre restera le même pour le livret de famille et pour tous les actes d'état civil communs aux deux époux.

NOM de famille(en lettres capitales) :

Prénoms (tous les prénoms dans l'ordre de l'état civil) :

.....

Date de naissance :

Lieu de naissance : Département :

Nationalité (au moment du mariage) :

Profession :

Numéro de téléphone :

Situation antérieure au mariage :

Célibataire Veuf /Veuve* Divorcé(e), depuis le

Premier parent (père / mère*) :

Nom de famille – Prénoms :

Domicilié(e) à

.....

Activité professionnelle :

Salarié(e) Profession :

Retraité(e) Autre :

Décédé(e)

Second parent (père / mère*) :

Nom de famille – Prénoms :

Domicilié(e) à

.....

Activité professionnelle :

Salarié(e) Profession :

Retraité(e) Autre :

Décédé (e)



Mariage de et de

Date :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

PREMIER FUTUR EPOUX

Je soussigné(e),

Né(e) le

A

ATTESTE SUR L'HONNEUR

- Avoir mon domicile à (adresse complète) :
.....
- Avoir l'un de mes parents (ascendant direct) ayant son domicile ou sa résidence à Rosières (adresse complète) :
.....
.....
- Avoir ma résidence (adresse complète) :
.....
où j'ai résidé sans interruption depuis le :
- Exercer la profession de :
- Etre célibataire
- Ne pas être remarié(e)

A Le

Signature

Article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait :

1. D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
2. De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
3. De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000€ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.



Mariage de et de

Date :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS**SECOND FUTUR EPOUX**La personne désignée comme 2^{ème} futur époux figurera en second dans l'acte de mariage.

Cet ordre restera le même pour le livret de famille et pour tous les actes d'état civil communs aux deux époux.

NOM de famille(en lettres capitales) :

Prénoms (tous les prénoms dans l'ordre de l'état civil) :

.....

Date de naissance :

Lieu de naissance : Département :

Nationalité (au moment du mariage) :

Profession :

Numéro de téléphone :

Situation antérieure au mariage :

 Célibataire Veuf /Veuve* Divorcé(e), depuis le
Premier parent (père / mère*) :

Nom de famille – Prénoms :

Domicilié(e) à

.....

Activité professionnelle :

 Salarié(e) Profession : Retraité(e) Autre : Décédé(e)**Second parent (père / mère*) :**

Nom de famille – Prénoms :

Domicilié(e) à

.....

Activité professionnelle :

 Salarié(e) Profession : Retraité(e) Autre : Décédé(e)



Mariage de et de

Date :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR SECOND FUTUR EPOUX

Je soussigné(e),

Né(e) le

A

ATTESTE SUR L'HONNEUR

- Avoir mon domicile à (adresse complète) :
.....
- Avoir l'un de mes parents (ascendant direct) ayant son domicile ou sa résidence à Rosières (adresse complète) :
.....
.....
- Avoir ma résidence (adresse complète) :
.....
où j'ai résidé sans interruption depuis le :
- Exercer la profession de :
- Etre célibataire
- Ne pas être remarié(e)

A Le

Signature

Article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait :

1. D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
2. De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
3. De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000€ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.



Mariage de et de

Date :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'HEBERGEANT

(Article 6 du décret n° 53.914 du 26 septembre 1953,
modifié par le décret n°74.449 du 15 mai 1974).

Je soussigné(e),

Né(e) le

A

ATTESTE SUR L'HONNEUR

Héberger à mon domicile (adresse complète)

.....

Monsieur/Madame* :

de manière continue depuis au moins un mois.

A Le

Signature

*Rayer la mention inutile

Article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait :

1. D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
2. De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
3. De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.



Mariage de et de

Date :

RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX FUTURS EPOUX

➤ Enfants à légitimer par ce mariage (le cas échéant) :

Nom	Prénoms	Date de Naissance	Lieu de Naissance

➤ Adresse du futur domicile conjugal :

➤ Contrat de mariage :

Non

Oui Signé le chez Maître Notaire à

Echange des alliances lors de la cérémonie à la Mairie :

Oui

Non

Nombre de personnes présentes à la célébration (Mairie) :

Parution dans le Caillot, journal municipal :

Oui

Non



Mariage de et de

Date :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES TEMOINS

DEUX TEMOINS OBLIGATOIRES

<u>1er témoin :</u>	<u>2ème témoin :</u>
Nom de famille :	Nom de famille :
Nom d'usage:	Nom d'usage:
Prénoms :	Prénoms :
Adresse :	Adresse :
.....
Profession :	Profession :

DEUX TEMOINS FACULTATIFS

<u>3ème témoin :</u>	<u>4ème témoin :</u>
Nom de famille :	Nom de famille :
Nom d'usage:	Nom d'usage:
Prénoms :	Prénoms :
Adresse :	Adresse :
.....
Profession :	Profession :

Il n'est pas obligatoire de désigner un troisième et un quatrième témoin, mais si cette partie est remplie, ces témoins devront impérativement être présents le jour du mariage.

Fournir la copie, recto verso, de la pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour ou de résident) de tous les témoins.

NOTA :

- Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus au moins, sans distinction de sexe.
- Les dames devront indiquer leur nom de famille et leur nom d'usage.
- Deux conjoints peuvent être témoins ensemble, les parents de l'un des futurs époux peuvent être témoins du mariage si, en raison de l'âge de leur enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement.
- Un mineur peut-être témoin s'il est émancipé, soit par le mariage, soit par la décision du juge d'instance.

Cette feuille doit être remplie très lisiblement par les intéressés eux-mêmes, afin d'éviter des erreurs dans la rédaction de l'acte.